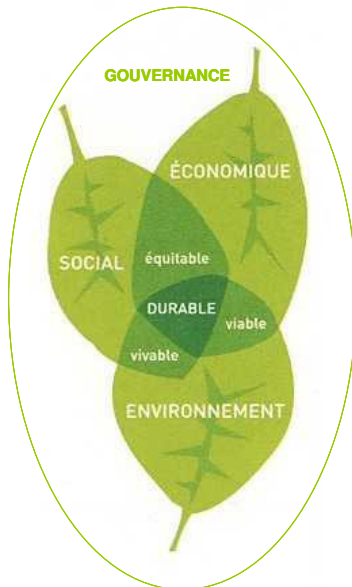


## Le développement durable



« satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire les leurs »  
(rapport Bruntland – 1987)

## Implique d'agir pour

- maintenir ou améliorer la qualité de l'environnement naturel,
- assurer le renouvellement des ressources,
- réduire les différences,
- favoriser l'autosuffisance,
- assurer l'égalité,
- favoriser l'accès pour tous aux fonctions élémentaires de la vie,
- permettre le transfert des savoirs et des richesses d'une génération à l'autre et entre les sociétés.

## Outil pour orienter l'action

le principe des 4 R-V :

- repenser ses besoins,
- réduire à la source : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas,
- réutiliser,
- recycler,
- valoriser.

## Le positionnement de l'Etat

Faire du développement durable l'objectif partagé et structurer les stratégies, les politiques et les actions des acteurs publics et privés

La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2009-2012 = Grenelle de l'Environnement + dimensions économiques et sociales.

1 levier stratégique = la gouvernance par la communication et la mobilisation des acteurs

## Les 9 défis clés

- Changement climatique et énergie propre
- Transports et mobilité durables
- Conservation et gestion des ressources naturelles
- Production et consommation durables
- Santé publique, prévention et gestion des risques
- Pauvreté dans le monde et défis internationaux en matière de développement durable
- Inclusion sociale, démographie et immigration
- Education et formation
- Recherche et développement

## Ministère des Sports

Dossier CNDS :

Objectifs Opérationnels =  
Développement durable

Rama Yade, secrétaire d'état chargée des sports, évoque les priorités pour le sport français et parle du « développement durable ». Elle souhaite favoriser un sport durable.

## Les territoires

un enjeu de rupture dont l'espace « territoire » semble l'acteur incontournable

2 principes :

- Transversalité
- Temporalité

Le Conseil général de l'Aisne : vers un Agenda 21 départemental

Le Conseil régional de Picardie: Agenda 21 picard et Schéma Régional de l'Aménagement et du développement durable, questionnaire...

## Le mouvement sportif

- 1 – Le Développement Durable une nouvelle approche des politiques sportives**
- 2 – La solidarité sportive en faveur du Développement Durable**
- 3 – Une gestion et une organisation du sport respectueuse de l'environnement**
- 4 – Une économie sportive au service du Développement Durable**



## Le développement durable au cœur du sport

### **SOCIAL**

favoriser une meilleure qualité de vie pour tous.

reconnaitre l'identité et les intérêts des populations.

- L'offre de pratiques,
- Le suivi médical et l'accompagnement,
- L'accès à la pratique pour les personnes en situation de handicap,
- L'accès à tous les publics.

### **ECONOMIQUE**

réduire les modes de production et de consommation

assurer une répartition égale des richesses et réduire les différences de niveau de vie.

- La viabilité des clubs,
- L'employabilité et pérennisation des emplois,
- La sollicitation des subventions de projets.

## Le développement durable au cœur du sport

### **ENVIRONNEMENT**

permettre une gestion raisonnée des ressources pour assurer la pérennité du patrimoine :

- L'emprise des équipements sportifs,
- Le covoiturage / transport collectif pour accéder à la pratique,
- La gestion des déchets lors des pratiques,
- La gestion de l'eau, de l'éclairage,
- Le recyclage des matériels sportifs.

### **GOVERNANCE**

renforcer la démocratie sportive,

promouvoir la prospérité économique et la cohésion sociale,

renforcer la confiance associative dans l'action.



*La charte du sport pour le  
développement durable:  
8 engagements*

1. Gouvernance du sport et contribution aux politiques de développement durable,
2. Contribution à l'éducation et formation au développement durable,
3. Cohésion sociale et solidarité,

4. Santé,
5. Lutte contre les changements climatiques,
6. Protection et valorisation des lieux de pratique,
7. Prise en compte de l'environnement dans la réalisation et l'utilisation des équipements, des manifestations et des matériels,
8. Contribution à une économie durable, à la solidarité sportive et à la paix dans le monde.